

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 Mars 1874.

Chronique générale.

Les élections de la Vienne et de Vaucluse sont l'objet des réflexions de toute la presse. Les uns trouvent que c'est un nouvel avertissement aux conservateurs; d'autres triomphent et ne se sentent pas de joie; enfin, une troisième catégorie se console en faisant remarquer que les candidats conservateurs ont échoué à une faible minorité.

Ce succès de MM. Lepetit et Ledru-Rollin n'a rien qui doive étonner: tant que la loi électorale ne sera pas modifiée, il ne peut en être autrement. Espérons que nos députés comprendront enfin la nécessité d'aborder cette question.

Le résultat des élections a, dit-on, vivement contrarié le gouvernement, qui comptait sur la nomination de M. de Beauchamp. M. Thiers triomphe du succès de son protégé, et a reçu toute la matinée des télégrammes lui annonçant les progrès de son élection.

Nous lisons dans le Moniteur: D'après les bruits qui nous reviennent, la majorité de l'Assemblée nationale se montrerait très-frappée des dangers de la situation actuelle, et sentirait vivement le besoin d'y opposer un obstacle par un accord politique aussi étroit que possible sur les grandes questions qui ont pu la diviser jusqu'ici. S'il n'y a que des malentendus, il faut s'expliquer et les faire disparaître au plus vite. Nous savons bien qu'un certain optimisme confiant et imperturbable oppose tranquillement des formules d'académie aux inquiétudes des conservateurs; et attend de ces formules des retours et des changements à vue dans l'esprit public.

La vérité est que, si la monarchie est impossible, le septennat doit devenir un gouvernement organisé. Cette organisation ne sortira pas de la loi électorale qui se prépare et qui, contrairement à toute logique et même à la nature des choses, continuera à faire du nombre brutal la loi exclusive de la majorité. Elle ne peut venir que d'une adhésion franche et complète à ce qui est, c'est-à-dire à un pouvoir établi pour sept ans. Hors de là, nous le répétons, on rouvre la porte aux Washington de la décadence, qui, eux-mêmes, ramèneront la France à l'Empire dans un très-bref délai.

Les intimes de la présidence, à Versailles, assurent que le maréchal de Mac-Mahon est très-opposé à ce que l'Assemblée prenne, pour Pâques, de trop longues vacances qui retarderaient la constitution des pouvoirs du septennat.

Les affaires sont toujours au grand calme — ce dont témoignent les bilans de la Banque; — le trafic de nos chemins de fer est aussi moins actif qu'il ne l'était l'an dernier; les états du commerce extérieur montrent enfin, pour la première fois, une diminution marquée de nos exportations; le mois de janvier a perdu comme ensemble plus de 53 millions.

Cette stagnation ne se produit pas seulement chez nous; les mêmes symptômes peuvent être relevés partout. En Angleterre, malgré l'abaissement du loyer de l'argent à 3 1/2, le ralentissement industriel et commercial est très-marqué. Cette simple constatation est une réponse à ceux qui pensent qu'il suffirait à notre Banque d'abaisser, elle aussi, le taux de son escompte pour surmonter un malaise qui tient trop évidemment à des causes générales pour qu'il y ait à compter sur l'efficacité d'une impulsion particulière.

On lit dans le Moniteur universel :

« Le général de division Pé de Arros, membre du comité d'artillerie, et le général de brigade Séré de Rivières, chef du service du génie au ministère de la guerre, viennent de partir pour la région de l'Est. Ces deux officiers généraux vont arrêter sur les lieux les dernières mesures relatives à la construction des forts qui doivent assurer la défense de cette partie de notre frontière.

« Les travaux de construction de ces forts doivent commencer dans les premiers jours du printemps, et ils seront poussés avec toute l'activité possible. Une décision ministérielle récente a déjà prescrit de tenir prêt tout l'outillage nécessaire. Les officiers du génie qui dirigeront les travaux sont désignés et doivent se mettre en route incessamment; plusieurs sont déjà même partis.

La septième liste de souscription pour les fourneaux économiques est de 23,507 fr. 25 c., ce qui élève le total des sommes reçues jusqu'à ce jour à 234,854 fr. 20 c. Figurent dans la liste: Isabelle d'Espagne, 1,000 fr.; M. Ernest André, MM. Aubry Donon et C<sup>o</sup>, M. Adolphe Fould, M. Armand Heine, M. Michel Heine, 1,000 fr. chacun; M. Sommeset et C<sup>o</sup>, de Londres, 5,045 fr.

M. Pagès-Duport, député du Lot, avait été gravement outragé dans son honorabilité par le Republicain, journal de Cahors. Traduit pour ces faits devant la police correctionnelle, le gérant de ce journal a été condamné à 1,000 fr. d'amende et pour réparation à l'insertion du jugement dans dix journaux, M. Pagès-Duport ne demandant aucune réparation pécuniaire.

Le conseil d'Etat examine en ce moment le projet de loi relatif à la formation d'un conseil de discipline pour la Légion-d'Honneur. Il est question de créer dans chaque département un conseil qui servirait de contrôle pour l'admission des légionnaires et qui exercerait une surveillance pour tous les cas susceptibles d'entraîner l'indignité morale, en dehors des arrêts judiciaires.

Ces conseils seraient une institution très-utile, et leur fonctionnement aiderait soit à épurer les rangs de la Légion-d'Honneur, soit à empêcher des nominations parfois regrettables; deux résultats très-nécessaires à tous égards.

L'exposition internationale de l'industrie et des arts qui doit avoir lieu l'année prochaine à Paris est due à l'initiative privée. Il est certain que le gouvernement, dans l'état actuel de nos finances, ne peut y concourir par aucune subvention, mais il n'est

pas douteux qu'il voie cette entreprise avec satisfaction, à cause de la signification pacifique qu'elle doit avoir en Europe et des avantages qu'elle ne peut manquer de procurer au commerce et à l'industrie du pays et de Paris en particulier.

Les autorisations nécessaires pour mettre à la disposition des organisateurs de l'exposition le palais de l'Industrie avec les annexes à construire sont déjà accordées.

Les bruits qui ont couru, tendant à mettre en doute ce projet d'exposition, sont absolument erronés.

On mande de Rome, 28 février :

« Les cardinaux Capalli et Grapellini sont dangereusement malades.

« Les vides qui se sont faits dans le Sacré-Collège obligeront probablement le Pape à créer prochainement de nouveaux cardinaux.

« On dit que le nouveau nonce du Pape à Vienne sera choisi parmi les évêques d'Italie.

La mort des cardinaux Tarquini et Barnabo réduit à cinquante et un le nombre des membres du Sacré-Collège.

Nos relations commerciales entre la France et la Norvège prennent depuis quelque temps une très-grande importance et la direction des paquebots à vapeurs norvégiens, en vue de favoriser les transactions des deux pays, a organisé un service bi-mensuel entre le Havre et Christiania.

Nous exportons nos sucres, nos orges, les articles de Paris et les vins de la Bourgogne et du Bordelais.

La Norvège nous envoie les bois, les peaux, les pâtes de bois pour la fabrication du papier, les goudrons, les poissons fumés, les huiles.

On écrit d'Orange au Messager du Midi :

« Nous apprenons que des troubles graves auraient eu lieu dans la commune de Suze-la-Rousse (Drôme), à l'occasion du changement de la municipalité. Quelques individus appartenant à l'opinion démagogique, ayant à leur tête le maire révoqué, auraient cherché à faire un mauvais parti au nouveau maire, qui aurait été obligé de se réfugier dans la caserne de gendarmerie. Une collision aurait eu lieu, à la suite de laquelle deux gendarmes auraient été gravement blessés. La brigade de Sainte-Cécile (Vaucluse) aurait été appelée au secours de celle de Suze-la-Rousse. Nous manquons de détails. »

On écrit de Villeneuve-lès-Maguelonne au même journal :

« Les journaux ont raconté que l'anniversaire du 24 février n'avait été marqué par aucune manifestation à Paris, comme en province. Notre commune a fait exception.

« Dans la nuit du 24 au 25, quelques individus ont parcouru les rues du village, brillant la Marseillaise et autres chants dits patriotiques, et troublant ainsi le repos public.

« Un arbre de liberté avait été planté sur l'Esplanade. Ordre fut donné par l'autorité dans la journée du 25, aux auteurs mêmes de cette érection, de faire disparaître cet insigne. L'arbre fut enlevé le lendemain et remis dans une propriété privée, avec accompagnement des mêmes chants et vociférations.

» Il serait temps que l'autorité avisât à protéger le repos des citoyens paisibles contre ces scènes qui ne se renouvellent que trop fréquemment dans notre localité.

Gazette parlementaire.

Séance du lundi 2 mars.

Par exemple, voilà une journée bien perdue ! La discussion s'est engagée sur l'élection de M. Swiney (Finistère) et elle a occupé toute la séance.

M. Lespinasse, chargé par le 12<sup>e</sup> bureau de faire le rapport, a conclu dans le sens de la validation, mais avec des considérants assez désobligeants pour les électeurs et pour l'élu.

Il paraît que l'honnêteté républicaine a recommencé, dans le Finistère, contre M. Le Guen, qui était le concurrent de M. Swiney, cette guerre de calomnies absurdes qui consiste à représenter les candidats conservateurs comme des partisans de l'ancien régime.

On publie dans les journaux, on écrit dans les brochures, on affiche dans les rues qu'ils veulent ramener les paysans à la dîme, à la corvée, et rétablir les droits féodaux. Comme l'a dit M. de Vogüé, c'est un maïs mensonge; mais il produit toujours son effet. Les partisans de M. Swiney en ont usé et abusé.

Ce n'est pas tout: ils ont fait de la candidature officielle au rebours; c'est-à-dire que les ingénieurs d'Etat, particulièrement les ingénieurs de la marine, ont pris sous leur patronage la candidature de M. Swiney.

Emarger au budget et travailler contre le gouvernement ne sont point à leurs yeux deux choses incompatibles; l'un d'eux ne s'est point fait scrupule, à ce qu'on assure, d'employer des navires de l'Etat pour ses pérégrinations électorales sur les côtes et dans les îles. Vétilles que tout cela !

En revanche, ils accusent les partisans de M. Le Guen d'avoir mêlé le nom de M. Swiney à la boue du camp de Conlie, ils reprochent surtout au clergé breton d'avoir pris parti contre leur candidat, et d'avoir prêché en faveur de leur adversaire.

Ce qui est incontestable, c'est que la lutte a été assez vive, sur plusieurs points, pour dégénérer en désordres, et qu'il a fallu, dans une commune, appeler un piquet du 49<sup>e</sup> de ligne pour faire évacuer la salle du scrutin.

Le rapport demande un blâme. M. Rousseau, député du Finistère et collègue de M. Swiney, repousse le blâme.

M. Rousseau assure que les ingénieurs civils sont de petits saints; quant aux ingénieurs de la marine, plus particulièrement visés par le rapporteur, ce sont de bons vivants et de joyeux camarades.

Quand il est à Brest, M. Rousseau ne manque jamais d'aller dîner à leur table; c'est lui-même qui nous en a fait la confidence. Il va sans dire que M. Rousseau renvoie aux partisans de M. Le Guen tous les griefs qui ont été articulés contre les électeurs de M. Swiney.

Les maires ont fait de la candidature officielle, le clergé a prêché, tous les fonctionnaires ont agi... etc. Il n'en donne absolument aucune preuve, et ne s'appuie que sur des lettres particulières, écrites par des amis pour les besoins de la cause. C'en est assez pour que la gauche se pâme de joie.



Du reste, la majorité ne prend pas à l'affaire un intérêt très-vif. M. Swiney a obtenu 49,000 voix de plus que son concurrent. Le bureau propose la validation. A quoi bon, dès lors, s'arrêter à des chicanes ?

Lorsque M. Rousseau descend de la tribune, tout le monde est convaincu que les républicains du Finistère ont exploité la crédulité des paysans, dénaturé le caractère de M. Le Guen, enfin racolé des suffrages *per fas et nefas*, comme dit M. Pouyer-Quertier. Mais qu'y faire ? 49,000 voix ! Et le bureau ne propose pas d'invalider.

Aussi quelques gens raisonnables demandent-ils la clôture, et M. Lespinasse a bien de la peine à obtenir le silence pour réfuter les assertions de M. Rousseau. L'Assemblée n'aime pas les rapports qui demandent un blâme, sans aucune espèce de sanction.

En fin de compte, l'élection est validée par une immense majorité de plus de 400 voix contre 62 opposants. Beaucoup de députés se sont abstenus.

Quant aux impôts, il n'en a pas été question. M. Benoist-d'Azy s'est contenté de déclarer qu'il ferait, dans quelques jours, un nouveau rapport sur les sucres.

DANIEL RENÉ.

## LE RAPPORT DE M. PERROT.

Examen au point de vue militaire des actes du gouvernement de la Défense nationale en province. (Tome I<sup>er</sup>.)

(Suite.)

Lorsque le rapporteur aborde ce point si grave du défaut d'entente entre le général Trochu et la délégation de province, on trouvera sans doute en lisant son travail qu'il passe presque froidement condamnation sur un fait si grave et qui émut si vivement l'Assemblée lorsque M. Trochu le lui révéla.

On aurait compris que dans les circonstances et au milieu des obstacles où se trouvaient placées les deux directions principales de la résistance, l'entente ne pût que très-difficilement et très-incomplètement s'établir entre le gouvernement de Paris et la délégation; mais ce qui ne se peut concevoir et ce qui ne s'explique que trop par les considérations égoïstes et criminelles que nous indiquons dans notre dernier article, c'est que cette entente M. Gambetta n'ait jamais sérieusement cherché à l'établir.

Pour ne pas trouver bien mou le rapport de M. Perrot lorsqu'il touche à ce calcul criminel de la délégation, sans le flétrir comme il le mérite, certainement, dans la pensée du rapporteur comme dans la nôtre, on a besoin de se dire que la première partie du travail, la seule que nous ayons encore sous les yeux, n'est sans doute qu'une sorte d'introduction où le rapporteur se contient et ne dit pas tout ce qu'il sent, tout ce qu'il pense, tout ce que lui inspirent les faits vraiment sinistres qu'il a mis en lumière. Il a préféré laisser au lecteur le soin de conclure, sans se départir lui-même de l'impartialité et presque de la neutralité de son rôle.

Les machinations toutes personnelles et toutes politiques de M. Gambetta et de ses amis ressortent encore, malgré l'indulgence sans doute volontaire du rapporteur, dans leur acharnement à sauvegarder l'impérissabilité personnelle de M. Gambetta, en accusant à tout propos et surtout hors de propos la capacité et le zèle des généraux.

On ne saurait malheureusement soutenir que ceux-ci furent toujours à la hauteur de leur tâche. Mais, du moins, ils payaient de leur personne, et si le succès ne seconda guère leurs efforts, si le génie fit défaut, le patriotisme ne leur manqua jamais, non plus que le courage.

Aussi, rien n'est plus indigne que de voir des avocats, des ingénieurs, des Gambetta, des Freycinet, des de Serres, traiter comme ils l'ont fait, du fond de leur cabinet, de vieux serviteurs de la patrie, tels que les d'Arelle, les Fiereck, les Martin des Pallières, les Crouzat, les Molterouge.

On peut dire que le coup de pistolet par lequel l'héroïque et malheureux Bourbaki tenta de mettre fin à ses jours, eut pour cause l'injustice de la délégation à son égard, les ordres incroyables, les informations fausses qu'elle lui expédiait et dont nous avons donné un échantillon criant à la fin de notre précédent article. Certes, on peut dire que les dépêches de M. de Freycinet servirent de bourre au pistolet que Bour-

baki, fou de désespoir, finit par tourner contre lui-même.

Toutefois, le cabinet de M. Gambetta avait un favori, c'était le général Billot, aujourd'hui député de la gauche, simple lieutenant-colonel d'état-major à Metz, au commencement de la guerre.

M. Billot sut, au douloureux moment de la capitulation de cette place, échapper aux Prussiens, gagner, à la faveur d'un déguisement, la frontière du Luxembourg, et vint offrir ses services à la délégation. On le nomme colonel et on l'envoie, avec ce grade, au 48<sup>e</sup> corps.

Il venait d'arriver le 19 novembre à Nevers, comme chef d'état-major, exerçant passagèrement les fonctions de commandant supérieur, lorsqu'il reçut, le 20, l'ordre de conduire ses troupes à Gien, à marches forcées...

Rendu à Gien le 22 novembre, le colonel Billot y trouva le reste des troupes qui devaient former le 48<sup>e</sup> corps et deux généraux de brigade appartenant à l'armée régulière, dont le plus ancien était le général Feillet-Pilatric, auquel revenait, par conséquent, le commandement supérieur.

Toutefois, le jour même de son arrivée, le colonel reçut de M. Freycinet une dépêche qui, témoignant de la confiance qu'on mettait en lui, l'investissait provisoirement du commandement en chef avec toutes les prérogatives qui y sont attachées.

Il crut devoir faire des observations sur les difficultés qui résulteraient, à raison de son grade, de l'exercice de son commandement; mais on ne lui répondit pas, et il dut s'arranger avec le général Feillet-Pilatric pour éviter les conflits qui auraient pu se produire. Il fut convenu entre eux que, pour sauvegarder, dans les apparences du moins, les principes de la hiérarchie, il signerait ses instructions: « Par ordre du général en chef. » (Pages 132 et 133 du rapport.)

Voilà comment MM. les ingénieurs ordinaires de M. Gambetta entendaient l'ordre, la discipline et la hiérarchie dans l'armée.

Nous verrons demain, plus en détail, comme ils y entendaient la justice, en montrant le 20<sup>e</sup> corps, qui avait tout fait, sacrifié au 48<sup>e</sup> corps, qui n'y avait, pour ainsi dire, pas pris part, après la bataille de Beaunela-Rolande.

Terminons aujourd'hui par un mot du rapport, qui est plus qu'un joli mot, mais une grande vérité:

« Pour lui (M. de Freycinet), les généraux ne semblaient être que des rouages passifs, qu'il remontait tous les jours avec un coup de télégraphe pour vingt-quatre heures. Pouvait-on croire qu'un rétablirait ainsi la fortune de nos armes ? »

LOUIS DESMOULINS.

(La suite au prochain numéro.)

## Tribunaux.

Nous avons résumé brièvement, au moment où il a été rendu, l'arrêt de la cour d'appel de Paris, toutes chambres réunies en audience extraordinaire, dans le procès intenté par les héritiers Naundorff contre M. le comte de Chambord. Nous croyons devoir, aujourd'hui, mettre sous les yeux de nos lecteurs, à cause de l'importance historique qui s'y rattache, les principaux considérants de ce remarquable arrêt:

Considérant que Louis Charles, duc de Normandie, fils de Louis XVI, est mort à la tour du Temple, à Paris, le 8 juin 1795, comme l'a constaté un acte authentique de décès du 12 du même mois (24 prairial an III);

Que cet acte de décès, qui était resté aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris, et qui existait lors du jugement, a été détruit en 1874, avec toutes les archives municipales, dans l'incendie de la Commune, mais qu'il en existe des copies dont la teneur n'est pas contestée, et que spécialement les demandeurs en ont produit une dans leur exploit introductif d'instance;

Considérant que l'acte de décès susvisé a été dressé dans la forme et dans les délais légaux, par l'officier public, sur la déclaration de deux témoins, conformément aux prescriptions de la loi alors en vigueur, du 24 décembre 1792;

Que la veuve et les héritiers Naundorff, prenant le nom de Bourbon, prétendent faire une preuve contraire à la déclaration

de décès qu'il renferme, et en demandent la nullité;

Qu'ils soutiennent que l'acte s'applique au décès d'un enfant inconnu qui aurait été substitué dans la prison du Temple au Dauphin de France, fils de Louis XVI, et que le jeune prince, dont les libérateurs avaient ménagé l'évasion, aurait été, sous un nom emprunté, Charles-Guillaume Naundorff, leur mari et leur auteur;

Considérant que le Dauphin et Marie-Thérèse, sa sœur, étaient détenus, l'un au second, l'autre au troisième étage de la grosse tour du Temple, qui s'élevait au milieu de l'enclos du même nom; que chacun de ces étages auxquels conduisait un escalier remplissant une tourelle d'angle, était fermé par deux énormes portes en chêne et en fer; que le premier étage, formant une grande salle voûtée, servait de corps de garde; que dans la pièce unique aussi du rez-de-chaussée, dite chambre du conseil, stationnaient des officiers de la municipalité et couchaient les gardiens des enfants royaux;

Que ces gardiens, auxquels il était défendu de s'absenter, étaient nommés par des arrêtés des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention;

Qu'aux gardiens à poste fixe avait été adjoint, pour plus de sûreté, un commissaire municipal, changé toutes les vingt-quatre heures et fourni successivement par chacune des quarante-huit sections de la Commune de Paris;

Qu'ainsi, disposition des lieux, régime exceptionnel de surveillance, précautions politiques prises par l'autorité révolutionnaire de l'époque, tout mettait obstacle à une évasion, nul ne pouvant entrer dans la prison ou en sortir sans être plusieurs fois soumis à l'inspection la plus rigoureuse;

Considérant que l'évasion prétendue se serait accomplie au moyen d'une substitution de personne; que, pour expliquer cette substitution, le récit le plus étrange est présenté;

Que, selon les consorts Naundorff, trois substitutions successives auraient été opérées; que, d'abord, on aurait substitué au Dauphin un mannequin apporté dans une corbeille de blanchissage, et que le Dauphin aurait été caché au fond de cette corbeille sous son lit; qu'ensuite on aurait remplacé le mannequin par un enfant muet, dont on aurait tenté l'empoisonnement; que cette tentative d'empoisonnement ayant été déjouée par l'habileté du médecin, on aurait finalement substitué au muet un enfant rachitique très-malade, qui serait mort quelque temps après dans la prison, et auquel s'appliquerait l'acte de décès du 12 juin 1795, dressé sous le nom du fils de Louis XVI;

Considérant que le seul énoncé d'une pareille explication montre déjà le cas que la justice peut en faire;

Qu'on voit clairement ce qui a pu suggérer l'imagination de ce récit;

Considérant qu'il faudrait admettre, avec l'ensemble de ce récit, qu'à trois reprises différentes, malgré la surveillance la plus stricte et la plus difficile à tromper, on serait parvenu à introduire dans la tour du Temple, jusqu'à l'étage du Dauphin, le mannequin, l'enfant muet et l'enfant rachitique, et qu'ensuite, comme l'énonce un mémoire des appelants, l'enfant muet, l'enfant rachitique et l'enfant royal auraient tous trois simultanément résidé à la Tour, où cependant il n'y avait pour lieu de recèlement, en dehors des trois étages dont il a été parlé, que le quatrième étage, consistant en une seule grande pièce;

Considérant qu'ainsi, dans la preuve offerte, rien ne touche au fait précis de l'évasion;

Considérant, au contraire, qu'une preuve directe et absolument convaincante, qui ruine tout ce récit d'évasion, résulte des témoignages de Gomin et de Lasne, recueillis judiciairement en 1834, 1837 et 1840;

Que tous deux anciens officiers de la garde nationale, qui connaissaient le Dauphin pour l'avoir fréquemment vu de près au jardin des Tuileries avant son incarcération, ont été à même de rendre avec certitude un compte circonstancié de sa maladie et de sa mort;

Que tous deux ont également certifié de la manière la plus affirmative avoir vu mourir au Temple l'enfant qui, à leur connaissance, était bien le Dauphin et avoir eu sous les yeux l'autopsie de son corps;

Considérant que la vérité de l'acte de décès étant établie, il n'y a pas lieu de s'occuper des moyens déduits d'une foule de va-

gues rumeurs, de futiles présomptions, d'inductions hasardées, et de quelques vaines marques d'une possession d'état à l'étranger, à l'aide desquels on s'est attaché à démontrer l'identité de Naundorff avec Louis XVII survivant supposé à la captivité du Temple;

Que, sur ce point, Naundorff a pu faire illusion à des gens crédules et enthousiastes dont l'imagination s'exalte ou le cœur s'éprend sur la trace des choses extraordinaires, et qui forment un cortège dont, en France, les faux Dauphins, et partout dans l'histoire, de célèbres imposteurs n'ont jamais manqué;

Que, quand on résume les traits principaux de l'histoire connue de Naundorff, on ne peut voir en lui qu'un aventurier hardi, dont l'imagination s'exalte ou le cœur s'éprend sur la trace des choses extraordinaires, et qui forment un cortège dont, en France, les faux Dauphins, et partout dans l'histoire, de célèbres imposteurs n'ont jamais manqué;

Considérant qu'il suit de tout ce qui précède que l'acte attaqué du décès de Louis Charles, duc de Normandie, fils du roi de France Louis XVI, a toute la force de son authenticité, et que l'articulation en preuve dirigée par les consorts Naundorff contre ses énonciations doit être rejetée comme démentie par des preuves existantes, comme contraire à une vérité démontrée;

Par ces motifs, Et adoptant d'ailleurs ceux des premiers juges;

Donne défaut contre le comte de Chambord, qui n'a pas constitué avoué;

Donne acte aux appelants de ce qu'ils ont repris l'instance pendante sur leur appel;

Et, sans s'arrêter aux nouvelles conclusions en preuve des consorts Naundorff, non plus qu'à leurs conclusions additionnelles, qui sont rejetées;

Met l'appel à néant;

Confirme le jugement qui a déboulé la veuve Naundorff et ses enfants de leur demande;

Et les condamne à l'amende de l'appel et aux dépens.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNON.

Audience du 28 février.

Affaire du complot d'Annonay.

Onze accusés sont détenus et huit en liberté. Trente témoins à charge et vingt à décharge doivent être entendus. Les avocats sont MM. Belon, Frégier, Goué et Gleyzal.

Deux des accusés font défaut à l'audience.

Cette affaire, qui a eu un certain retentissement dans la presse et dont l'opinion publique s'était émue, amenait, la veille, dans la ville, un certain nombre d'étrangers, curieux d'assister aux débats.

La séance s'est ouverte à une heure et demie; une foule nombreuse avait envahi de bonne heure la salle, et elle s'est montrée attentive jusqu'à sept heures du soir, heure de la clôture.

La grave accusation de complot contre la sûreté de l'Etat étant écartée pour le moment, il restait celle d'association à une société secrète, et c'est pour ce délit que les accusés comparaissaient samedi devant la justice.

On entend d'abord les témoins à charge. Nous donnons un résumé des déclarations de plusieurs d'entre eux.

C'est le commissaire de police d'Annonay qui est appelé à déposer le premier. Après lui, on entend ses agents.

Les dépositions, parfois peu claires, excellent des rires, même des sifflements que le président est obligé de réprimer sévèrement en menaçant de faire évacuer la salle.

Après la police, viennent les autres témoins. Ceux-ci révèlent des choses beaucoup plus graves et plus compromettantes contre les prévenus.

Il s'agit de conversations que ces derniers auraient eues avec les témoins, conversations dans lesquelles les prévenus auraient dit des choses comme celles-ci: Si Henri V monte sur le trône, nous couperons les fils télégraphiques, nous nous emparerons de la ligne du chemin de fer d'Annonay à Saint-Rambert, et de la gendarmerie; nous cass-



rons la tête aux membres du cercle catholique; — nous sommes quatre-vingts qui donnons cinq sous par jour pour payer les journées de ceux qui fabriquent la poudre; — M. Chapuis, ancien maire d'Annonay, a commandé 800 revolvers.

Il résulterait de l'ensemble des dépositions des témoins à charge :

1° Que M. Chapuis était l'âme et le chef de cette société secrète qui avait pour titre : l'Union républicaine; qu'il faisait, sans qu'on en connût le but, de fréquentes visites à l'Assemblée de Versailles.

2° Que cette société, organisée sur le modèle de l'armée, se nommait des officiers; un capitaine était désigné pour organiser et discipliner sa compagnie qui lui promettait une obéissance passive au point que l'un des témoins affirmait qu'ils avaient pour consigne de ne pas craindre de verser même le sang, s'il le fallait.

3° En vue d'éventualités, ils confectionnaient de la poudre, fondaient des balles, faisaient des cartouches, et dans une distribution faite, les munitions n'auraient pas été suffisantes.

Un ancien soldat, à qui on avait offert le grade de capitaine de la cinquième compagnie, après l'avoir accepté, a donné sa démission et commencé des aveux qui ont mis la police sur la trace des coupables.

Les réunions avaient lieu tantôt chez le genre de M. Chapuis, et c'était le plus ordinairement, tantôt en d'autres lieux désignés à l'avance, où l'on se rendait par groupes de trois ou quatre individus.

Les membres de la société étaient, paraît-il, certains d'avoir toujours de l'argent, car ils se promettaient de faire d'abord main basse sur les caisses publiques de l'Etat, et en cas d'insuffisance sur celles des riches.

Au cas où la royauté eût été proclamée par l'Assemblée nationale dans la personne d'Henri V, ils devaient couper les fils télégraphiques et se porter aussitôt en armes au cercle catholique d'Annonay, ce qui serait l'affaire de vingt minutes, au plus, disaient-ils.

Vingt-neuf témoins à charge ont été entendus aujourd'hui.

Demain, à sept heures du matin, reprise de la séance et comparution des témoins à décharge, parmi lesquels figure M. Rampon, député.

On ne s'attendait guère à voir M. Rampon paraître en cette affaire.

Une dépêche de Tournon, en date du 4<sup>er</sup> mars au soir, nous apprend que le tribunal de Tournon a écarté les délits de société secrète et de réunion illicite, et, n'ayant pas à connaître d'un complot contre la sûreté de l'Etat, l'un des chefs relevés par l'accusation, s'est déclaré incompetent.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le départ des jeunes conscrits de la classe de 1872 a été marqué par un incident dramatique qui a causé une vive émotion dans le quartier de la Croix-Verte.

Hier matin, une jeune fille de 19 ans, M<sup>lle</sup> X..., fit la conduite, jusqu'à la gare de Saumur, à un jeune soldat de cette classe appelé sous les drapeaux.

Les derniers adieux furent des plus touchants; les deux jeunes gens pleuraient à qui mieux mieux en se serrant l'un contre l'autre. Enfin, il fallut se séparer. M<sup>lle</sup> X..., folle de douleur, quitta la gare précipitamment, se dirigeant vers la Croix-Verte. On la vit entrer dans un jardin et disparaître tout à coup...

Un témoin, sous l'impression d'un pressentiment sinistre, s'avança vers le puits, heureusement peu profond, et vit la jeune fille qui s'agitait dans l'eau.

Il appela au secours; plusieurs jardiniers accoururent et retirèrent M<sup>lle</sup> X... qui déjà avait perdu connaissance.

Grâce aux soins qu'elle a reçus, elle a promptement été rappelée à la vie. En reprenant l'usage de ses sens, elle a bien juré qu'elle n'attenterait plus à ses jours; qu'elle préférerait se conserver pour partager son bonheur avec celui qu'elle aime tant et qui lui a promis sa main au retour du service.

La température est toujours très-favorable pour la culture.

Dans un rapport émanant de la direction

de l'agriculture (ministère du commerce), et relatif aux céréales, nous lisons le passage suivant :

« La future récolte s'annonce sous les auspices les plus favorables. C'est bien certainement sous l'influence de cette idée que la baisse a fait, depuis huit jours, d'aussi rapides progrès. Depuis de longues années, on n'avait joui d'une température aussi propice aux biens de la terre.

» Il a fait juste assez froid pour arrêter les progrès de la végétation sans leur nuire, et quelques pluies sont venues ensuite ameublir la terre et la préparer à recevoir bientôt les semailles de printemps. »

Le conseil d'Etat, par une décision du 27 février 1874, a rejeté le pourvoi du conseil municipal d'Angers contre l'arrêté préfectoral lui imposant d'office le traitement des instituteurs congréganistes.

Si nous sommes bien renseigné, le conseil d'Etat aurait même élevé le chiffre de la subvention accordée par la ville aux frères des Ecoles chrétiennes, et établi ainsi que ces Ecoles se contentaient jusqu'ici d'une allocation inférieure au chiffre que la loi leur accorde.

On voit le beau résultat obtenu par la belle campagne de nos conseillers municipaux : l'esprit de parti et d'intolérance a trouvé sa récompense.

Nous reviendrons sur ces faits lorsque nous aurons en main les documents officiels. (Journal de Maine-et-Loire.)

### Une bonne nouvelle pour les instituteurs.

Il résulte d'instructions ministérielles récentes, que les instituteurs et institutrices admis à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1874, verront leur pension complétée, par voie de secours, à 500 fr.

### FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS.

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le lundi 16 mars 1874, devant la Faculté des lettres de Poitiers.

Seront admis à s'inscrire pour cette session :

Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr;

Les candidats ayant atteint leur 20<sup>e</sup> année avant le 1<sup>er</sup> janvier 1874;

Les candidats établissant, par certificats des doyens des Facultés, qu'ils ont subi deux ajournements;

Les candidats déjà bacheliers ès-sciences.

Le registre des inscriptions sera ouvert du 4<sup>er</sup> au 14 mars.

Les plans, revêtus de l'approbation ministérielle, du pont de Port-Boulet, sont parvenus à la préfecture d'Indre-et-Loire. Conséquemment, les travaux de reconstruction vont commencer dans un bref délai.

On a transporté, samedi dernier, à l'hospice de Luynes un homme qui venait de tomber d'un rocher d'une hauteur de plus de quarante pieds.

Cet infortuné, nommé Auguste Morand, âgé de 54 ans, a succombé quelques instants après son admission à l'hospice.

Il y a de singulières coïncidences : la semaine dernière, à Poitiers, un domestique de M. de C... mourait tout à coup frappé d'une attaque, au coin de son feu. Un de ses camarades part aussitôt à cheval pour aller à quelques lieues de là, dans une commune voisine, avertir la famille du mort. Comme il allait, son cheval butte, il tombe, et si malheureusement, qu'il se fait de graves lésions internes. On le transporta à l'hôpital de Poitiers où il mourut le lendemain. Singularités d'un sinistre hasard ! Cet homme, qui allait ainsi tout préparer pour l'enterrement d'un autre, ne s'imaginait assurément pas marcher à sa propre mort.

Voici encore un encouragement donné à l'agriculture et au commerce de notre région. Nous apprenons que le ministre de l'agriculture et du commerce a mis à la disposition de la préfecture de la Loire-Inférieure, pour le concours régional hippique qui aura bientôt lieu à Nantes, 41 médailles destinées à être jointes aux prix à distribuer : 7 médailles d'or, 7 médailles d'argent, 27 médailles de bronze.

Voici le texte d'une circulaire que le maire de Bordeaux vient d'adresser aux chefs de service et agents chargés de la direction des travaux de la commune, ainsi qu'aux directeurs et fermiers des établissements communaux :

« Monsieur,

» Depuis mon entrée en fonctions, j'ai pu constater que divers entrepreneurs chargés de services municipaux faisaient travailler leurs ouvriers les dimanches et jours fériés.

» Il importe à tous les points de vue, et notamment au point de vue religieux, que les sages dispositions des lois et règlements à cet égard, insérés d'ailleurs dans les divers cahiers des charges de l'administration, soient rigoureusement observées.

» Je vous invite en conséquence à y tenir la main. »

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Volontariat d'un an. — Appel de 1874.

### AVIS.

Les principales opérations relatives au prochain appel des engagés conditionnels d'un an auront lieu, en 1874, aux époques ci-après :

Du 1<sup>er</sup> JUILLET AU 31 AOUT. — InSCRIPTION DES DEMANDES D'ADMISSION à la Préfecture.

Du 15 AU 30 SEPTEMBRE. — Examens.

5 NOVEMBRE. — Mise en route des engagés.

Le présent avis est donné afin que les jeunes gens qui ont l'intention de contracter l'engagement d'un an se mettent en mesure de remplir en temps utile les formalités préalables, et que ceux qui doivent subir les examens puissent s'y préparer dès maintenant.

Angers, le 4 février 1874.

Le Préfet, J. MERLET.

### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat auront lieu le jeudi 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 18 avril prochain inclusivement.

### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 31 janvier au 27 février.

N. D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.		
		1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	1 <sup>er</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	
BOUCHERS										
MM.										
1	Remare.	2	1	1	3	13	23	18	17	»
2	Tessier.	4	4	»	1	»	5	52	30	»
3	Touche.	1	2	»	»	»	3	15	8	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	5	»	5	»
5	Renard.	1	»	»	1	»	9	»	6	»
6	Corbineau.	1	4	»	4	7	49	32	38	»
7	Laigle.	1	2	»	1	»	2	14	5	»
8	Prouteau.	1	»	»	2	»	8	10	20	»
9	Chalot.	6	1	»	»	»	9	33	32	»
10	Pallu.	»	2	»	7	23	133	1	4	»
11	Groleau.	1	»	»	1	»	14	»	2	»
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Dutoir.	»	»	»	»	»	»	10	7	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	4	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	8	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	1	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	8	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	7	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	3	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	4	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	5	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	4	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	5	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	6	»
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	4	»
—										
PORCS.										
1 <sup>er</sup> 2 <sup>e</sup>										

La lettre suivante vient d'être envoyée à MM. les Préfets par l'éditeur André Sagnier :

Monsieur le Préfet,

Dans un avis officiel publié récemment, M. le Ministre de la Guerre se plaint du peu d'instruction d'un certain nombre de jeunes gens admis au volontariat en 1872 et 1873.

Une des principales causes de cette insuffisance d'instruction tenait, en 1872 et 1873, à l'absence d'un cours d'études propre à servir de guide à ces jeunes gens dans la préparation de leur examen.

La lacune sera prochainement comblée tout à fait. J'ai créé de toutes pièces, sur les programmes succincts de l'administration, une Bibliothèque complète du Volontariat, qui se compose des ouvrages suivants : *Questionnaire des examens*, par E. BOUSSIN et H. SAGNIER, 1 volume in-18, 1 fr. 25; *Manuel des aspirants au volontariat d'un an*, par

les mêmes : 1<sup>re</sup> partie, *Enseignement primaire*, 1 volume in-12, 3 fr. 50; 2<sup>e</sup> partie, *Agriculture*, 1 volume in-12, 3 fr. 25; 3<sup>e</sup> partie, *Commerce*, 1 volume in-12, 3 fr. 50; 4<sup>e</sup> partie, *Industrie*, 1 volume in-12, 3 fr. 50. — Mes faibles ressources ne me permettent pas de la faire connaître ailleurs que dans les grandes villes, par les libraires mes correspondants, et elle m'a coûté déjà beaucoup de temps, de soins et de sacrifices.

Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Préfet, si, pour m'aider dans cette œuvre si utile, et dans l'intérêt général, vous vouliez bien, par les moyens puissants de notoriété dont vous disposez, faire connaître à tous vos administrés l'existence de cette bibliothèque.

Veillez agréer, etc.

ANDRÉ SAGNIER, Editeur, rue Vivienne, 9, à Paris.

## Dernières Nouvelles.

M. Baze, questeur, ayant cru voir dans un article de M. Saint-Genest, publié samedi par le *Figaro*, une sorte d'appel à un coup d'Etat, en écrivit le même jour à M. le vice-président du conseil; lundi, M. Baze a réuni les questeurs pour savoir s'il ne conviendrait pas d'appeler l'attention de l'Assemblée sur cet article.

Les questeurs ont reconnu qu'avant de prendre aucune décision, il convenait de soumettre la question au président de l'Assemblée.

M. Baze a, en conséquence, écrit à M. Buffet pour lui demander un entretien. La conférence entre le président et les questeurs a dû avoir lieu hier.

Nous persistons à penser que le *Figaro* ne saurait, en cette circonstance, courir aucun danger sérieux, l'article de M. Saint-Genest n'étant point un appel à un coup d'Etat, mais seulement la démonstration de la maladresse d'une politique qui pourrait engendrer le désir d'un coup d'Etat dans la nation, comme certaines souffrances donnent à un malade le désir d'en finir à tout prix. (Paris-Journal.)

Le journal le *Pays* vient d'être suspendu pour deux mois, à cause de l'article qu'il a publié à propos de la lettre de l'empereur Guillaume à lord Russell sur le meeting protestant anglais.

On assure que cette mesure de rigueur a été prise par le cabinet à la suite d'une réclamation de la chancellerie allemande.

La commission du budget, qui s'est réunie hier, a écarté tous les amendements relatifs au régime des sucres par une question préjudicielle. Elle a déclaré impossible l'exercice des raffineries, tant que la législation des sucres ne serait pas complètement révisée.

Le bruit a couru hier dans les couloirs que la manifestation bonapartiste du 16 mars pourrait bien être contremandée.

On assure même que le prince impérial serait disposé à écrire à ses amis pour les détourner de venir ce jour-là à Chislehurst.

Le garde des sceaux prépare activement, dit-on, un projet de loi contre les usurpations de noms et de titres, si multipliées depuis quelques années.

L'effervescence est à son comble à Madrid; les dépêches qui nous sont transmises par Lisbonne portent que l'ayuntamiento et la députation provinciale siègent en permanence et décrètent toutes sortes de mesures de salut public pour préserver la capitale d'une invasion carliste. Il n'est pas jusqu'à la Tertulia progressiste qui n'ait offert son appui inconditionnel à Serrano.

Un des grands banquiers de la ville a même convoqué en réunion générale la presse madrilène sans distinction d'opinion, pour lui proposer l'organisation de 40,000 volontaires, s'engageant à faire toutes les avances avec d'autres capitalistes.

Quant à Serrano, le bruit s'est déjà répandu à Madrid que Santander pourrait bien être la première étape d'un second voyage dans les Pyrénées françaises.

Quant à la prise de Bilbao, que les dépêches de source carliste ont annoncée hier soir, elle se trouve confirmée par une dépêche de Lisbonne.

Pour les articles non signés : P. GODET.



Theatre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Judi 5 mars 1874.

Représentation extraordinaire, avec le concours de M. et M<sup>me</sup> Eugène BESOMBES, au bénéfice de M. Besombes.

SAUMUR SOUS CHARLES VII

En 1444.

Pièce locale, historique et patriotique, en 5 actes et 7 tableaux, dont un prologue et un épilogue, par M.\*\*\*

Le spectacle sera terminé par:

L'AMOUR EN SABOTS, vaudeville en 1 acte, de MM. Labiche et Delacour.

Bureaux à 7 h. »/» ; rideau à 7 h. 1/2.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 55<sup>e</sup> fascicule, JUS à LAR, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1618. — 28 Février 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La statue de Jeanne d'Arc. — Nos gravures: Théâtre de l'Opéra-Comique; le Florentin; — Le Palais du Gouvernement, à Saïgon; — Les montagnes russes; — Les Fourneaux économiques; — Le mouvement anti-catholique: M<sup>er</sup> Ledochowski; — Les engrais marins en Bretagne (suite). — La Sœur perdue, histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Bigarrures anecdotes, politiques et littéraires. — Les Théâtres. — Revue comique du mois, par Bertall. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le monument de Châtillon. — Appareil de pesage exposé par M. Paupier.

Gravures: Théâtre de l'Opéra-Comique: le Florentin, opéra-comique. — Paris: statue de Jeanne d'Arc, par M. Frémiet, érigée sur la place des Pyramides. — Cochinchine: le nouveau Palais du Gouvernement, à Saïgon. — Les fêtes de Saint-Petersbourg: les montagnes russes. — L'œuvre des Fourneaux économiques: réunion des représentants de la Presse au Palais de l'Industrie; — Fourneaux de la rue Stanislas: la cuisine; — Une distribution de vivres. — Revue comique du mois, par Bertall (40

subjets.) — Reprise d'Orphée aux enfers, couplets des Baisers, chantés par M<sup>me</sup> Matz-Ferrare. — Le monument commémoratif des combats de Châtillon. — L'Exposition agricole au Palais de l'Industrie: appareil de pesage exposé par M. Paupier. — Échecs. — Rébus.

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, éternuements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castleuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement

nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de Suppression des règles et Douleur de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1/4 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en 1/2 kil., 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière est préparée à Saumur, chez M. GONDRAND, épiciers, rue Saint-Jean; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilinge, et chez les pharmaciens et épiciers de la Province, de la Belgique, de la France, de la Hollande, de l'Angleterre, etc., etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1874.

Table with columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Lists various financial instruments and their market movements.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 5 novembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table of train departures from Saumur to Angers, showing times for express and omnibus services.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table of train departures from Saumur to Tours, showing times for omnibus and express services.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société établie à Saumur, rue du Portail-Louis, sous la raison sociale Cathelineau et Bon, fondée pour l'exploitation d'un commerce de tissus et toiles, a été dissoute d'un commun accord à partir du 1<sup>er</sup> février 1874.

M. CATHELINEAU reste seul chargé de la liquidation et continue le même commerce en son nom personnel, même maison.

CATHELINEAU. BON. (85)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Sise au Vau-Langlais, commune de Bagneux.

Avec cellier, pressoir, beau jardin renfermé de murs avec espaliers, vignes en plein rapport.

UN BON BILLARD et ses accessoires.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BESNARD, à Tivoli, au Pont-Fouchard. (86)

A PLACER

A rente viagère, sur une seule tête,

UN CAPITAL DE 8,000 FR.

S'adresser à M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, notaire à Doué. (82)

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, demande un 2<sup>e</sup> clerc.

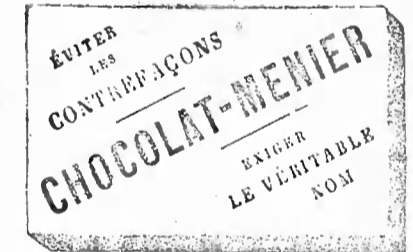
M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir; Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salubre sur la peau.

Elle est adhérente et invisible. aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

LE PAYS FINANCIER

5<sup>e</sup> Année

Paraissant le Lundi.

Journal politique, industriel et commercial, le mieux renseigné, le plus complet de tous les journaux financiers, publiée de suite la liste de tous les tirages français et étrangers.

ABONNEMENTS { Un an..... 10 fr. Six mois... 6

17, Faubourg Montmartre, à Paris.

Offre à titre de prime gratuite à tous ses abonnés d'un an:

Une obligation Ville de Milan 1866, Participant aux quatre tirages suivants de lots jusqu'en 1881.

Tirages des 16 mars:

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 septembre:

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 juin:

Un Lot de 100,000 fr.; 499 Lots divers.

Tirages des 16 décembre:

Un Lot de 50,000 fr.; 499 Lots divers.

Pour recevoir la prime, il suffit d'adresser au Directeur le montant de l'abonnement d'une année, en y joignant 3 fr. pour frais de négociations et d'expédition.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILEUR. Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la partie adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.